

Délibération n° 1

*Objet : Information
décisions*

Date de convocation :

23 septembre 2022

Date d'affichage :

23 septembre 2022

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
13

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 29 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à M. Jean Pierre VALETTE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Absents : Mme Flavie TAVERA, M. Franck SEGONNE, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

Numéro 13-2022

- D'attribuer le marché de réfection du crépis de l'église de Lunel à l'entreprise FACADE ET STYLE de Moissac pour un montant de 44 419 € HT.

Numéro 14-2022

- De revoir la tarification du chenil communal à compter du 1^{er} août 2022,
- D'approuver les tarifications du chenil communal selon les interventions suivantes :

Type d'intervention	Chiens	Chat
Capture	15€ par intervention d'agent (1 agent : 15€, 2 agents : 30€, etc) Montant multiplié par le nombre de chien	15€ par intervention d'agent (1 agent : 15€, 2 agents : 30€, etc) Montant multiplié par le nombre de chat
Mise en fourrière	Forfait 10€ Montant multiplié par le nombre de chien	Forfait 10€ Montant multiplié par le nombre de chat
Frais vétérinaire (y compris euthanasie)	Toutes dépenses de frais vétérinaire dont la commune serait destinataire seront refacturées au propriétaire de l'animal	Toutes dépenses de frais vétérinaire dont la commune serait destinataire seront refacturées au propriétaire de l'animal
Jour de garde par animal	1^{ière} et 2^{ème} catégorie : 15€ par jour dès le 1 ^{er} jour. Tout jour de garde commencé sera dû par le propriétaire Autre catégorie : 10€ par jour dès le 1 ^{er} jour. Tout jour de garde commencé sera dû par le propriétaire Montant multiplié par le nombre de chien	6€ par jour dès le 1 ^{er} jour. Tout jour de garde commencé sera dû par le propriétaire Montant multiplié par le nombre de chat
Forfait de reprise de l'animal par le propriétaire	30€ Montant multiplié par le nombre de chien	30€ Montant multiplié par le nombre de chat
Identification	35€ Montant multiplié par le nombre de chien	35€ Montant multiplié par le nombre de chat

- Précise que ces interventions seront facturées aux propriétaires identifiés,
- Précise que ces interventions peuvent être cumulées les unes avec les autres,

Numéro 15-2022

- D'attribuer le marché de réfection du chemin de Raynaud à l'entreprise LAFFONT de Moissac pour un montant de 9 991 € ht.

Numéro 16-2022

- D'attribuer la mission d'étude de faisabilité pour un aménagement typer écoquartier route de Molières au bureau d'études URBA PRO (mandataire d'un groupement de bureaux d'études) pour un montant de 29 300 €ht,

Numéro 17-2022

- D'établir une convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban et la GEM pour la gestion des boues des stations d'assainissement des eaux usées de Lunel et St Maurice (en lien avec la réglementation liée au COVID).

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL